



Erreur de salaire depuis 1an, on me demande de rembourser

Par **Nadege**, le **04/03/2011** à **10:52**

Bonjour,
Depuis mon retour de congés maternité en février 2010 je bénéficie d'un congés parental et ne travaille qu'à 80%.
Hier la RH de mon entreprise m'a informée d'une erreur sur ma fiche de paye et depuis 1an je touche un salaire de "temps plein".
Mon changement de statut avait soit disant été précisé à l'organisme qui établit les payes, mais la modification n'a jamais été faite. La RH qui donne les instructions pour les payes et prépare les virements ne s'en était soit disant jamais aperçu.
C'est parceque des salariés se sont plaints d'erreurs dans le décompte des CP, ou les cotisations pour la mutuelle, ou dans le coefficient, que le DAF a voulu contrôler toutes les payes. Sans son intervention il y a donc fort à parier que cette situation aurait duré encore longtemps...
Mon soucis est que la RH me demande à présent de rembourser le trop perçu qui va certainement excéder 4.000€...
Mes questions :
Dois-je rembourser la totalité de cette somme ?
Ce n'est pas de ma faute si la RH n'a pas vérifié les fiches de payes qu'elle fait établir par l'organisme de paye !
Cet organisme de paye ou mon entreprise ont-ils une assurance pour ce genre de situation ?
Je vais également subir des préjudices car :
- ma déclaration d'impôts du coup est fausse donc merci les démarches et courriers pour régulariser ma situation !!!
- ce que je perçois de la CAF a également été calculé sur des montants erronés...
- j'ai souscrit un emprunt et ai fourni à ma banque ces fiches de payes... Est-ce que je dois en informer ma banque et du coup cette dernière peut-elle revoir les conditions du contrat ?
- le quotient familial calculé par la mairie pour évaluer ma "tranche" pour la cantine de mon aîné n'est plus correcte...
Donc depuis 1an je "paye trop" pour ceci ou "ne suis pas assez remboursée" pour cela car dans une tranche supérieure, mais ça mon entreprise ne me le remboursera pas !!!
je vous remercie d'avance pour vos conseils et vos réponses
Nadège